



# Ma santé

## L'offre commerciale

### Assurance santé

### pour votre commune

Santé individuelle  
25/07/2019 - Nanterre

# Sommaire

## L'offre commerciale Assurance santé pour votre commune

1. Votre santé, un objectif commun [P.03](#)
  2. Qu'est ce que l'offre commerciale Assurance santé pour votre commune ? [P.07](#)
  3. L'offre Ma Santé [P.09](#)
  4. Assistance et services AXA [P.16](#)
  5. AXA, au plus proche de chez vous [P.20](#)
- Annexes [P.23](#)



Votre santé, un objectif commun

1

**CONSTAT ACTUEL**

Aujourd'hui encore, trop de personnes renoncent à certains soins en raison d'un reste à charge trop élevé

**2,1** millions

de personnes renoncent  
aux appareils auditifs

**4,7** millions

de personnes renoncent  
aux soins dentaires

**6,7** millions

de personnes renoncent  
aux lunettes

Source : dossier de presse du Ministère des Solidarités et de la santé du 13 juin 2018



Répondre à vos

**préoccupations**

# Quelles sont vos attentes ?



Les frais de santé augmentent et la Sécurité sociale ne peut pas suivre. Trouver **une solution pour être correctement remboursé** des frais médicaux courants est une priorité pour tous.



Avoir une **complémentaire santé à un tarif attractif** permet de concilier couverture santé et pouvoir d'achat.



L'offre commerciale Assurance santé pour votre commune permet de **se simplifier la vie au quotidien** grâce au tiers-payant et à la présence d'un interlocuteur de proximité pour répondre à vos questions.



# Tout le monde à droit à une bonne complémentaire santé



**Claire** - *Travailleur indépendant*

« Comme quand j'étais salariée, j'ai besoin d'être bien remboursée. Il faut que je trouve une mutuelle pas trop chère qui offre de bonnes garanties sur l'essentiel. »

---



**Jean-Pierre** - *Retraité*

« Depuis ma retraite, j'ai une mutuelle qui me coûte cher et qui rembourse assez mal mes frais dentaires. »

---



**Sébastien** - *Récemment divorcé*

« Suite à mon divorce, j'ai perdu le bénéfice de la mutuelle de l'entreprise de ma femme. »



Qu'est-ce que l'offre commerciale  
Assurance santé pour votre commune ?

# Les avantages de l'offre commerciale Assurance santé pour votre commune



Vous avez accès  
à une bonne  
**complémentaire santé**  
**modulable**  
selon vos besoins



Vous bénéficiez  
d'un **tarif avantageux**  
(tarif négocié pour  
les habitants de  
votre commune)



L'offre est **simple**  
**et accessible à tous**,  
sans questionnaire médical,  
ni limite d'âge.





# 3 L'offre ma santé

# L'offre commerciale Assurance santé pour votre commune



Une offre simple  
et modulable pour s'adapter  
à toutes les situations

## L'offre commerciale Assurance santé pour votre commune :

c'est un socle avec 3 niveaux de garantie :

- **Ma Santé 100 % Néó**
- **Ma santé 125 % Néó**
- **Ma Santé 150 % Néó**

ET des modules qui permettent de renforcer vos garanties selon votre besoin : Hospi, Optique/Dentaire, Confort  
Des garanties qui couvrent les frais de santé essentiels : consultations, pharmacie, hospitalisation.



Une garantie d'un bon  
niveau de  
remboursement

- **Pour les dépenses courantes :** consultations chez les médecins généralistes ou spécialistes, médecine douce (ostéopathie, acupuncture, chiropractie), radiographies, médicaments...
- **Et les frais plus lourds :** prothèses dentaires, optique (verres et montures ; lentilles même non prises en charge par la Sécurité sociale) et hospitalisation (chambre particulière, frais de séjour et de transport...) <sup>(1)</sup>



Un tarif avantageux  
qui préserve  
le pouvoir d'achat

**Les habitants bénéficient d'un tarif négocié** pour leur commune. Ainsi, les séniors et les travailleurs non salariés bénéficient d'une réduction de **25 % sur les cotisations**<sup>(2)</sup>.

Tous les administrés peuvent y souscrire, sans questionnaire médical, ni limite d'âge.

<sup>(1)</sup> Selon les clauses et conditions du contrat

<sup>(2)</sup> 25 % de réduction à la souscription du contrat santé pour les TNS et les 60 ans ou plus. 15 % pour les autres administrés.

# L'offre commerciale Assurance santé pour votre commune



Une offre simple  
et modulable pour s'adapter  
à toutes les situations



Une garantie d'un bon  
niveau de  
remboursement



Un tarif avantageux  
qui préserve  
le pouvoir d'achat

Pour vous permettre de bénéficier de **0 € de reste à charge sur certains soins essentiels, en dentaire, optique et audiologie le 100 % santé est inclus.**

**Panier  
100 % SANTÉ**

**0 € de reste à charge**  
Sur certains soins et sous réserve :

- De choisir parmi la liste des équipements prédéfinis,
- Du respect des prix par les professionnels de santé.

<sup>(1)</sup> Selon les clauses et conditions du contrat

<sup>(2)</sup> L'offre commerciale Assurance santé pour votre commune intègre le 100 % Santé dans ses formules sur certains postes essentiels en optique, dentaire et audiologie. Mise en place du dispositif à partir de 2020 jusqu'à 2021.

Les **+** AXA

- Pas de limite d'âge pour la souscription
- La fidélité récompensée : hausse des forfaits de remboursement<sup>(1)</sup>.



Faites des économies grâce à **notre réseau de partenaires Itelis** : des tarifs négociés jusqu'à 40 % de réduction sur les verres avec le réseau d'opticiens



**Je choisis**  
une assurance **citoyenne**

# Les remboursements



## Soins courants - Pharmacie

- **Les frais de médicaments**, homéopathie, appareillages ou prothèses
- Les médicaments à Service Médical Rendu (SMR) majeur, important ou modéré **à 100 % (également** les médicaments à SMR faible **si module Confort)**
- **Les vaccins contre la grippe** prescrits même non remboursés par la Sécurité sociale
- **Les consultations** : généralistes, spécialistes
- **Les actes de médecine douce** : ostéopathe, chiropracteur, acupuncteur, pédicure-podologue (professions reconnues et contrôlées)
- **Les actes d'auxiliaires médicaux** : infirmier, kiné, orthophoniste, orthoptiste, pédicure-podologue
- **Les examens médicaux** : analyses, radios, scanner, échographie, mammographie



<http://simulateursante.axa.fr>



## Hospitalisation

- **Frais de séjour et honoraires** en établissement conventionné ou non conventionné
- **Frais de transport**
- **Frais d'hospitalisation à domicile** Frais liés aux **soins externes**
- **Forfait journalier** Hospitalier
- **Chambre particulière** (sauf Ma Santé 100 % Néo)
- **Lit d'accompagnement** (sauf Ma Santé 100 % Néo)



<http://simulateursante.axa.fr>

# Les remboursements



## Optique

- Les verres et montures
- Les lentilles même si la sécurité sociale refuse la prise en charge



<http://simulateursante.axa.fr>



## Dentaire

- Les soins dentaires
- Les prothèses
- L'orthodontie






<http://simulateursante.axa.fr>

**en optique et en dentaire votre fidélité augmente les remboursements<sup>(1)</sup>**

<sup>(1)</sup> Selon les clauses et conditions du contrat

# Ma santé pour votre commune

		100 % Néó	125 % Néó	150 % Néó	Néó = responsable*
Module HOSPI		+	+	+	
		En option	En option	En option	
Module CONFORT					
		En option	En option	En option	
Module OPTIQUE/DENTAIRE					
		En option	En option	En option	

\*contrat répondant aux obligations réglementaires et proposant les garanties 100 % santé conformément au calendrier de mise en œuvre de cette réforme.

# Les modules optionnels



## Module HOSPI

Meilleure prise en charge

- des frais d'hospitalisation et de la chambre particulière



## Module CONFORT

Meilleure prise en charge

- des médicaments
- des consultations de spécialistes et de médecine douce
- des cures thermales

Forfait pour le traitement de la DMLA et l'ostéodensitométrie prescrits et non pris en charge par la SS

Donne les garanties de la formule supérieure en audiologie



## Module OPTIQUE/DENTAIRE

- Remboursements plus importants sur ces postes récurrents et des garanties qui augmentent dans le temps
- Orthodontie adultes dès la formule Ma Santé 150 % Néo avec module Optique Dentaire



# 4 Assistance et services AXA



# AXA, les services d'assistance / toutes formules



## Pack Assistance Hôpital AXA votre SERVICE

### Avant l'hospitalisation

Un service d'information et d'orientation hospitalière en fonction du lieu de domicile du bénéficiaire, du type de pathologie et de critères de qualité officiels des établissements publics ou privés.

**Indication de participation et de reste à charge** réalisée par le Service Clients Santé.

---

### Pendant l'hospitalisation

Une garde des enfants et des animaux.

---

### Après l'hospitalisation

Une **aide ménagère** et un garde-malade jusqu'à 40 heures.



## Pack Assistance Hôpital AXA votre SERVICE

En cas d' **hospitalisation** ou d'une **immobilisation** entraînant une absence scolaire supérieure à **15 jours** dans la cadre d'une **intervention à domicile ou à l'hôpital**, d'un ou plusieurs répéteur(s),

**Jusqu'à 15 heures par semaine.**

**Maximum : 12 semaines par an.**

# AXA votre partenaire santé et bien-être

## Les services santé inclus sur toutes les formules

Le bien-être et la santé des personnes sont un véritable enjeu de société.

AXA, le partenaire santé et bien-être, qui vous accompagne avec **des solutions innovantes en étant à vos côtés à chaque étape de leur vie**. Bien-être, santé au quotidien, accompagnement dans les moments difficiles.



### BIEN-ÊTRE ET PRÉVENTION



#### Préserver sa santé My Easy Santé

nouveaux coachings,  
récompenses, animation

### SANTÉ AU QUOTIDIEN



#### Appeler un médecin la nuit Téléconsultation médicale

disponible par téléphone 24/7  
ou depuis le site  
[bonjourdocteur.com](http://bonjourdocteur.com)



#### Soigner son budget santé avec Itelis

Nouveaux réseaux :  
Bien-être  
Ostéopathie / Chiropractie  
Psychologie

### MOMENTS DIFFICILES



#### Trouver l'hôpital adapté avec Hospiway

nouveau design, mise à jour  
des données

# L'Espace Client

Profitez de plusieurs services inclus



Suivre tous vos **remboursements**  
*Export possible pdf*



Transmettre ses documents pour  
une **estimation** ou un remboursement



Télécharger son **attestation**  
tiers-payant



**Itelis**, soigner votre budget Santé  
au quotidien



**Téléconsultation** médicale à tout moment  
via votre Espace Client  
*En France ou à l'étranger*



**Hospiway**, préparer votre hospitalisation  
en trouvant l'hôpital adapté



Espace Client : retrouvez l'ensemble de vos services en ligne sur [axa.fr](http://axa.fr)



AXA, au plus proche de vous

# HAPPY DAYS



**Souriez  
vous êtes  
accompagné**



**Un accompagnement sur mesure  
à chaque étape.**

- Préparation de la retraite**
- Passage à la retraite**
- Vie à la retraite**

# Votre conseillère près de chez vous



## **Votre conseillère**

Séverine DEZITTER

06 85 67 73 96

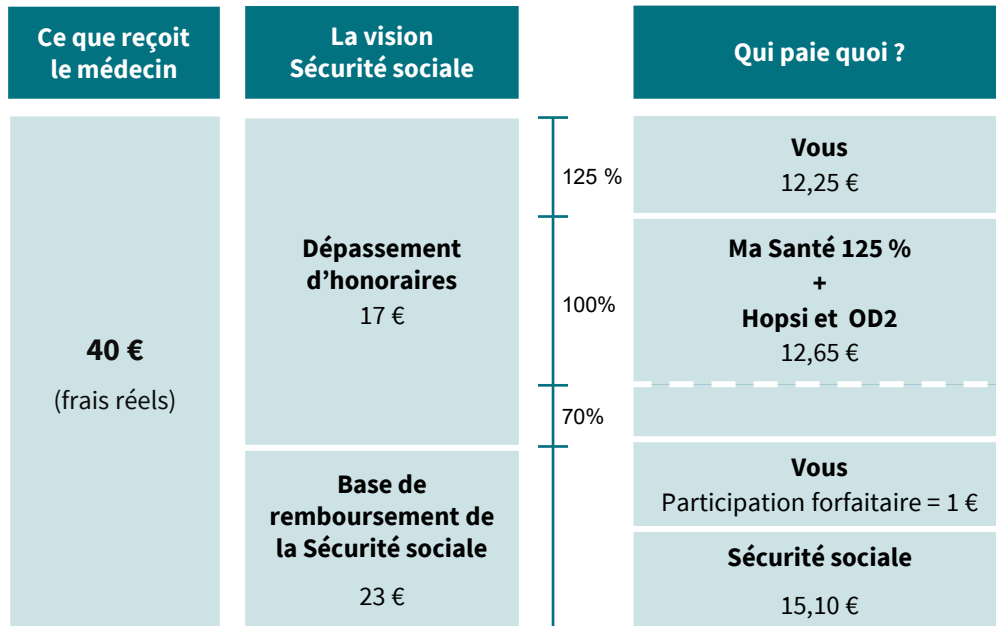
32 rue Marceau Planque

62118 ROEUX



# Annexes

# La santé – Le ticket modérateur



## Une partie des frais de santé est laissée à la charge de l'assuré (hors cas d'exonération)

- Pour la majorité des soins, des actes et des médicaments pris en charge par l'Assurance Maladie
- Selon la nature de la prestation
- Elle concerne la majorité des assurés

Un taux de remboursement, fixé par l'Assurance Maladie, s'applique sur la base de remboursement. Il varie en fonction de l'acte et de la situation de l'assuré.

**Exemple d'une consultation de spécialiste non adhérent DPTAM avec Ma Santé 125 % + Module hopsi et optique-dentaire 2**



# La santé – Le parcours de soin



## 1

Les assurés sociaux de plus de 16 ans doivent déclarer un médecin traitant. Le choix du médecin traitant est libre.

## 2

Le médecin traitant soigne et coordonne le suivi médical de l'assuré. Il doit être consulté systématiquement en premier recours.

## 3

Si besoin, il oriente son patient vers un médecin correspondant.

**En cas de non respect du parcours de soins, l'assuré doit assumer une baisse du taux de remboursement de la Sécurité sociale que la complémentaire n'a pas le droit de compenser (sauf à perdre les avantages du contrat Responsable).**



**Exceptions :** certains médecins peuvent être consultés directement

- Chirurgien-dentiste, gynécologue, ophtalmologue et stomatologue.
- Psychiatre et neuropsychiatre pour les moins de 26 ans.
- Tous les médecins en cas d'urgence et d'éloignement.



**Comment déclarer un médecin traitant ?**

1. Cette déclaration peut s'effectuer en ligne si le médecin vous le propose et avec votre accord.
2. Lors d'une consultation et sur présentation de votre carte Vitale, le médecin choisi comme médecin traitant fait la déclaration en ligne et la télétransmet directement à votre caisse d'Assurance Maladie.
3. A tout moment vous pouvez changer de médecin traitant .

# Pharmacie – Comprendre les remboursements



L'Assurance Maladie rembourse **uniquement les médicaments** délivrés sur prescription médicale et figurant sur la **liste des médicaments remboursables aux assurés sociaux**.



L'Assurance Maladie définit un taux de remboursement pour les médicaments en fonction de la notion de « **service médical rendu** ».

**Ex-vignette blanche barrée**

**Médicaments irremplaçables et coûteux**  
Remboursés à 100 %

**Ex-vignette blanche**

**Service médical rendu majeur**  
Remboursés à 65 %

**Ex-vignette bleue**

**Service médical rendu modéré**  
Remboursés à 30 %

**Ex-vignette orange**

**Service médical rendu faible**  
Remboursés à 15 %

**vaccins**

**Remboursés à 65 %** (pour les vaccins pris en charge par l'Assurance Maladie)

# Soins courants - Comprendre les remboursements

Les honoraires des médecins varient **selon leur secteur d'appartenance. La base de remboursement dépend de l'adhésion ou non du médecin à un Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée (DPTAM)**. Votre complémentaire santé n'a pas le droit de vous rembourser au delà d'un certain montant si votre médecin n'a pas adhéré au DPTAM. **Vous êtes donc mieux remboursé si vous consultez un médecin ayant adhéré à un DPTAM, y compris à l'hôpital.**

Exemple de remboursement d'une consultation de **spécialiste** pour suivi régulier dans le cadre du parcours de soins avec  
Ma Santé 125 % + modules Hospi et Optique/Dentaire

Médecin conventionné  
secteur 1 NON DPTAM

**Consultation = 30 €**

**Base de remboursement : 30 €**

**Remboursement SS = 20 €**

$30 \text{ €} \times 70 \% = 21 \text{ €} - 1 \text{ €}$  de participation forfaitaire

**Remboursement AXA = 9 €**

**Reste à charge :**

**1 €** de participation forfaitaire

Médecin conventionné  
secteur 2 DPTAM

**Consultation = 40 €**

**Base de remboursement : 30 €**

**Remboursement SS = 20 €**

$30 \text{ €} \times 70 \% = 21 \text{ €} - 1 \text{ €}$  de participation forfaitaire

**Remboursement AXA = 19 €**

**Reste à Charge :**

**1 €** de participation forfaitaire

Médecin conventionné  
secteur 2 NON DPTAM

**Consultation = 40 €**

**Base de remboursement : 23 €**

**Remboursement SS = 15,10 €**

$23 \text{ €} \times 70 \% = 16,10 - 1 \text{ €}$  de participation forfaitaire

**Remboursement AXA = 12,65 €**

**Reste à charge :**

**12,25 €** dont 1 € de participation forfaitaire



Merci